

PROMOTION : DÉCORATION LE CORBUSIER – 6 SEPTEMBRE 2017

RÈGLEMENT DU CONCOURS

(Tirage) UNE TOUCHE DE VELOURS DANS VOTRE DÉCOR AVEC LA PEINTURE CENTURY!

1. CONCOURS ET DURÉE DU

CONCOURS Le concours « UNE TOUCHE DE VELOURS DANS VOTRE DÉCOR AVEC LA PEINTURE CENTURY!» (« le concours ») commence le **11 septembre 2017** à 12 h, HNE, et se termine le **23 octobre** à 12 h, HNE (la « période du concours »).

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ Ce concours s'adresse à tous les résidents du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence. Sont exclus du concours les administrateurs, dirigeants et employés de Décoration Le Corbusier, les détaillants agréés, administrateurs et dirigeants de leurs agences de publicité et de promotion respectives, ainsi que les membres de leur famille.

Vous pouvez participer au concours en aimant (J'aime) et en partageant la publication du concours à partir du 23 octobre 2017 à 12h (Heure de l'Est). Pour être admissible au tirage, vous devez aimer et partageant la publication du concours « UNE TOUCHE DE VELOURS DANS VOTRE DÉCOR AVEC LA PEINTURE CENTURY! ».

3. LIMITE QUANT AU NOMBRE DE PARTICIPATIONS Nous nous réservons le droit de limiter les participations à une (1) participation par personne pendant la durée du concours.

4. PRIX Trois (3) prix pour 3 clients seront décernés consistant un gallon de la collection Century avec pinceau et rouleau Century.

Le prix doit être accepté tel quel. Il ne peut être cédé ni transféré en totalité ou en partie. Le prix doit être récupéré avant le 23 novembre 2017 dans un magasin Décoration Le Corbusier.

5. SÉLECTION DU GAGNANT Le 23 octobre 2017, les (3) gagnants seront sélectionnés aléatoirement parmi toutes les inscriptions avant la date limite de participation. Le tirage s'effectuera le 23 octobre 2017 à 13h, heure locale.

Les personnes gagnantes seront avisées par message privé Facebook, dans les 72 heures suivant sa désignation. Si les personnes gagnantes ne peuvent être rejointes dans les 14 jours suivants le tirage ou s'il ne rencontre pas les toutes les conditions du concours, un autre gagnant sera sélectionné aléatoirement parmi toutes les autres inscriptions valides. Le reste du processus reste le même.

6. CONDITIONS GÉNÉRALES Le concours est ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus, résidant au Canada, dont les véritables prénoms, nom, adresse, code postal, numéros de téléphone et numéro de facture devront

être inscrits dans notre base de données. Les participants utilisant des noms d'emprunt, des noms porte-bonheur, des noms de personnes âgées de moins de 18 ans ou toute autre substitution de noms ne pourront bénéficier du ou des prix offerts dans ce concours.

Toute personne gagnante consent, par sa participation au concours, à ce que son nom et sa photo soient utilisés à des fins publicitaires sans autre compensation que le prix attribué. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues.

Le prix n'est ni modifiable, ni transférable, ni échangeable pour sa valeur monétaire et devra être accepté tel quel. Sont exclus, notamment, les frais liés aux déplacements des gagnants (es) ainsi que toutes dépenses personnelles. Décoration Le Corbusier se réserve le droit de remplacer le prix par un autre de valeur égale au cas où un événement hors de son contrôle empêcherait la remise du prix tel que décrit.

PROMOTION : DÉCORATION LE CORBUSIER – 6 septembre 2017

Des inscriptions volées, perdues, égarées ou acheminées à la mauvaise publication ou de problème d'enregistrement du formulaire de participation. Décoration Le Corbusier ne se tient pas responsable des blessures, pertes ou dommages de toutes sortes occasionnés par le prix dans le cadre de ce concours.

Les droits exigibles de ce concours en vertu de la loi sur les Décoration Le Corbusier se réserve le droit de terminer ou de retirer ce concours en tout temps.

7. VOLET INTERNET Décoration Le Corbusier n'accepte aucune responsabilité en cas de problème

d'enregistrement du formulaire de participation, notamment en raison d'une infection par un virus informatique, de bogues, d'un sabotage, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, de défauts techniques ou toute autre cause indépendante de la volonté de Décoration Le Corbusier qui aurait pour effet de corrompre ou encore toucher à l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou le déroulement adéquat du présent concours. Décoration Le Corbusier se réserve le droit, à son entière appréciation, de disqualifier toute personne qui sabote le processus de participation et d'annuler de résilier, de modifier, ou de suspendre le concours.

Décoration Le Corbusier n'assume aucune responsabilité pour toute erreur, omission, interruption, suppression, défaut, délai dans le fonctionnement ou la transmission, panne des lignes de communication, vol ou destruction des bulletins de participation, ou leur accès non autorisé ou leur modification. Décoration Le Corbusier n'est pas responsable des problèmes ou défauts techniques de tout réseau ou ligne téléphonique, système en ligne informatique, serveur ou fournisseur, équipement informatique, logiciel, de l'impossibilité pour la Décoration Le Corbusier de recevoir du courrier électronique ou des bulletins à cause de problèmes techniques ou de congestion dans Internet ou dans tout site Web, ou les deux, y compris tout dommage à l'ordinateur du participant ou de toute autre personne liée à la participation ou au téléchargement de tout renseignement du présent concours, ou en découlant.